

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019**

Objet : **SERVICE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES : DECISIONS D'EVOLUTION DE POSTES**

Membres élus présents : MM. AROT – BAILLY – BERTILLOT – BERTOLOTTI – BORTOT – DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – LUGAND – MARMILLON – MASCIOTRA – NALLET – PENON – PRADEL – VERNE

Membres associés présents : MM. GRUDA – LAMY – PIDOU – PIERROT – VIALON

*Intervention de Jean-Pierre Marmillon Premier Vice-président*

Après la présentation des faits marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2019, je terminerai par des propositions d'évolutions dans ce contexte général marqué par des ressources fortement conditionnées par l'atteinte d'objectifs chiffrés et par la nécessité de développer la facturation aux entreprises. En effet, sur les activités qui continuent à recevoir de la TFC, nous sommes dans l'obligation de suivre les instructions du Gouvernement qui, au travers de la loi PACTE et du COP, demande à notre réseau de faire coexister la partie régalienne et la partie marchande.

Il s'avère donc nécessaire de renforcer notre approche proactive et commerciale tout en développant de nouvelles prestations transversales en lien notamment avec l'essor des nouveaux outils numériques.

Cette évolution passe inévitablement par une nécessaire adaptation des compétences des équipes opérationnelles de la CCI au sein du Service Développement des Entreprises.



Le départ récent de plusieurs conseillers au sein du Service constitue une opportunité de redéfinir les profils de collaborateurs dont la Chambre a besoin avant de lancer des recrutements sur les postes disponibles.

Ainsi, le Bureau, après échanges dans sa séance du 9 septembre dernier, vous propose pour le service Développement des Entreprises :

- 1) D'adjoindre une dimension commerciale au poste d'Assistante Administrative et Logistique, actuellement vacant.
- 2) De réorienter les missions du poste de Conseiller d'Entreprise en Innovation Industrielle et Partenariat, également vacant, et de le faire évoluer en un poste d'Animateur/Développeur Economique. Les missions de ce conseiller terrain généraliste seraient notamment de réaliser des prestations prévues dans l'offre Nationale Unifiée et la future Convention d'Objectifs et de Moyens qui est la déclinaison des missions du COP en région, dont la signature est prévue à l'automne 2019.
- 3) Conformément aux présentations lors de l'AG de CCI France du 4 juin dernier sur la "culture commerciale" à renforcer, d'ouvrir un poste d'Attaché Commercial, en CDD, pour développer la force de vente des prestations du Service, en particulier des produits stratégiques en lancement.
- 4) De supprimer le poste de Conseiller d'Entreprise en Innovation actuellement vacant et qui ne répond plus aux missions prioritaires confiées aux CCI.

**L'Assemblée, vu l'exposé de Jean-Pierre Marmillon, Premier Vice-Président, valide les propositions présentées ci-dessus pour le Service Développement des Entreprises :**

- 1) D'adjoindre une dimension commerciale au poste d'Assistante Administrative et Logistique (assistante spécialisée, niveau IV), actuellement vacant.**
- 2) De réorienter les missions du poste de Conseiller d'Entreprise en Innovation Industrielle et Partenariat (conseiller entreprise I, niveau V), également vacant, et de le faire évoluer en un poste d'Animateur/Développeur Economique. Les missions de ce conseiller terrain généraliste seraient notamment de réaliser des prestations prévues dans l'offre Nationale Unifiée et la future Convention d'Objectifs et de Moyens qui est la déclinaison des missions du COP en région, dont la signature est prévue à l'automne 2019.**

PF	FB
	

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019**

Objet : **SERVICE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES : DECISIONS D'EVOLUTION DE POSTES**

-----

- 3) Conformément aux présentations lors de l'AG de CCI France du 4 juin dernier sur la "culture commerciale" à renforcer, d'ouvrir un poste d'Attaché Commercial, en CDD, pour développer la force de vente des prestations du Service, en particulier des produits stratégiques en lancement.
- 4) De supprimer le poste de Conseiller d'Entreprise en Innovation (conseiller entreprise I, niveau V) actuellement vacant et qui ne répond plus aux missions prioritaires confiées aux CCI.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	32
- Nombre de Membres présents .....	17
- Nombre de voix pour .....	17
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

